



PROE
Programme régional océanien
de l'environnement

PO Box 240, Apia, Samoa
E: sprep@sprep.org
T: +685 21929
F: +685 20231
W: www.sprep.org



L'environnement océanien, garant de nos modes de subsistance et de notre patrimoine naturel, en harmonie avec nos cultures.

Vingt-huitième Conférence du PROE

Apia, Samoa
19-21 septembre 2017

Point 7.2 de l'ordre du jour : Plans d'action des pays et territoires du PROE

Objet

1. Déterminer les intérêts des Membres liés au champ d'application, à l'importance et au processus d'élaboration de Plans d'action des pays et territoires du PROE.

Historique

2. La 27e Conférence du PROE a orienté le développement du premier Plan de mise en œuvre des performances du PROE (PIP). Ce faisant, la Conférence a pris acte de l'intention de créer une annexe au PIP qui contiendrait les « Plans d'action des pays et territoires du PROE ». Néanmoins, la 27e Conférence du PROE n'a émis aucune précision en ce sens, notamment quant aux objectifs qu'ils serviraient, leur contenu ou encore leur processus de développement.
3. Le Secrétariat propose que les Membres envisagent :
 - d'intégrer une liste des activités actuellement agréées par le PROE pour chaque pays et territoire membre océanien dans une annexe au PIP (Plan de mise en œuvre des performances), (il pourrait s'agir d'une compilation de conseils transmise chaque année aux Membres et les informant des frais encourus dans le cadre des projets réalisés). Que souhaitent réaliser les Membres avec ces informations ?
 - S'il s'avère utile de développer des Plans d'action des pays et territoires du PROE plus complets :
 - Quelles sont les informations que souhaitent partager les Membres ?
 - Comment les rapports d'activités peuvent-ils être structurés ? (p. ex., les projets en cours de mise en œuvre, acceptés mais pas encore financés, financés mais dont la mise en œuvre n'est pas immédiate, etc.)
 - Quels processus seraient nécessaires pour garder les plans à jour ?

Recommandations

4. La Conférence est invitée à :
 - **tenir compte** de l'objectif et du format de l'annexe des Plans d'action des pays et territoires du PROE ;
 - **accepter** de collaborer avec le Secrétariat en vue de dresser une liste des activités du PROE à présenter au Conseil d'administration de 2018, sous la forme d'une annexe au PIP 2018-2019 (Plan de mise en œuvre des performances) ; et
 - **accepter** que le Secrétariat approfondisse le concept des Plans d'action des pays et territoires du PROE, comme convenu lors de la présente Conférence et propose une analyse des options à la Conférence du PROE de 2019.